



DÉLIBÉRATION 2022 - 013

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 44
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 5
Date de convocation : 23/03/2022
Date d'envoi à la SP de condom : 06/04/2022
Date d'affichage : 06/04/2022
Votes contre :
Votes pour : 45
Abstentions :

L'an deux mille vingt-deux et le trente mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BEZERRA Gérard, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr DONA Edouard, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONGIS Nadine, Mr MORANDIN Jacques, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Michel ROUILHES, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

Excusés remplacés par : Mr BOUE Guy remplacé par Monsieur Michel ROUILHES, Mme GAUCHE Laureta remplacée par Mr PIQUEMAL Vincent, Mme LABORDE Marie-Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LAFORE Michael remplacé par Mr MORANDIN Jacques.

Ayant donné procuration: Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck.

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr CAZES Jérôme, Mme DESPAX Nelly, Mr GABAS Michel, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène, Mme LAUNET Alexandra (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CARRE Michel, Mr. CECEILLE Gérard, Mr DULERM Pierre, Mr GIACOMAZZI Stéphane, GOURGUES Gérard, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François.

Participants sans droit de vote : Mr Stéphane DEMAY, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr BEGUE Christophe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

Affichage : 06/04/2022

1

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du **S.A.T. ASSAINISSEMENT COLLECTIF** dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	A	90 872.02
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)	B	457 491.86
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	A + B	548 363.88

Section d'investissement

C

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	11 667.07
--	-----------

D

Soldes des restes à réaliser	
-------------------------------------	--

E

Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	11 667.07
--	------------------	-----------

DÉCIDE, à l'unanimité

➤ D'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	F
	/

2°) le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	548 363.88
--	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

Affichage : 06/04/2022

2

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 31 mars 2022

Le Président,



Nicolas MELIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

Affichage : 06/04/2022

3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

Affichage : 06/04/2022